



L'IA, nouvel outil du généalogiste

AD81, 22 septembre 2025

Sommaire

1. Qu'est-ce que l'Intelligence Artificielle ?
2. Les outils généalogiques dopés à l'IA
3. Utiliser l'IA en autonomie



Qu'est-ce que l'Intelligence Artificielle ?



Définition

L'IA, c'est la capacité d'une machine à reproduire des comportements intelligents :

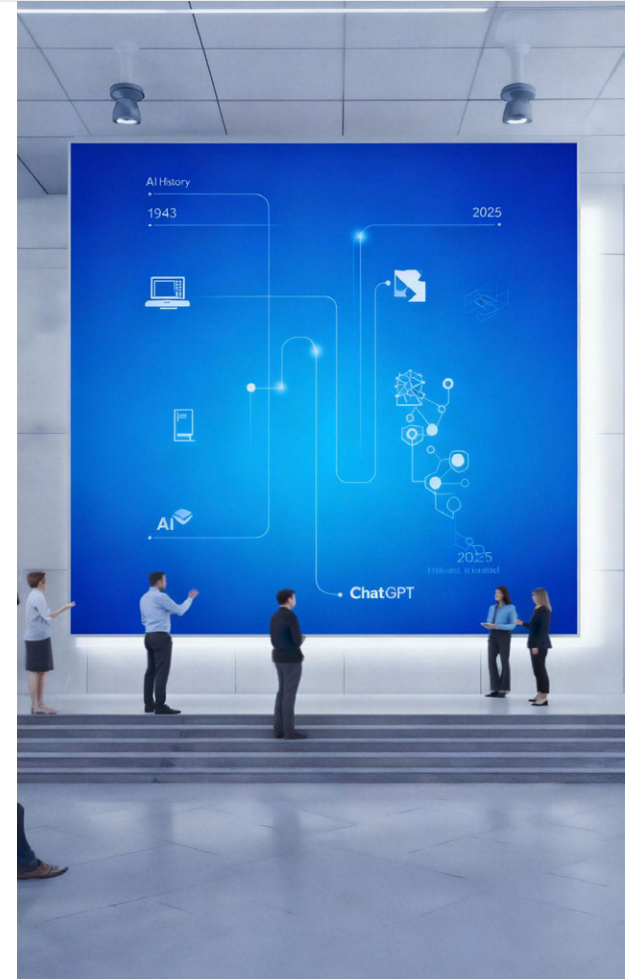
- Analyser des données
- Apprendre de ces données
- Prendre des décisions ou faire des prédictions

Deux types principaux :

- IA classique : suit des règles programmées
- IA générative : génère du contenu **nouveau** (textes, images...)

Bref historique

- 1943 : Premier réseau de neurones artificiels
- 1956 : Naissance officielle du terme "Intelligence Artificielle"
- Années 1980-1990 : Développement des systèmes experts
- Années 2000 : Avancées en reconnaissance vocale et visuelle
- Années 2010 : Révolution du "Deep learning"
- 2022 : ChatGPT démocratise l'IA générative





Les réseaux neuronaux : imiter le cerveau

Comment ça marche :

- Des nœuds (neurones artificiels) interconnectés
- Organisés en couches : entrée → cachées → sortie
- Chaque connexion a un poids qui influence la transmission
- L'ensemble apprend en ajustant ces poids

Résultat : La machine peut reconnaître des motifs complexes

Les outils d'IA générative

chatGPT (OpenAI) : Assistant conversationnel lancé en novembre 2022

- 100 millions d'utilisateurs en 2 mois
- Capable de rédiger, expliquer, résumer

Autres outils populaires :

- *Gemini, Claude, Perplexity* : comprennent, génèrent et facilitent l'accès à l'information via le dialogue ou l'analyse de prompts
- *Adobe Firefly, Runway, Ideogram* : Génération et retouche d'images et de vidéos

Particularité : Interfaces simples, accessibles au grand public



ChatGPT



Gemini



Claude



perplexity



Adobe Firefly



runway



Ideogram

Les outils généalogiques dopés à l'IA



SocFace

par l'ined (Institut National des
Études Démographiques)

Objectif : Transcrire automatiquement tous les recensements français de 1836 à 1936

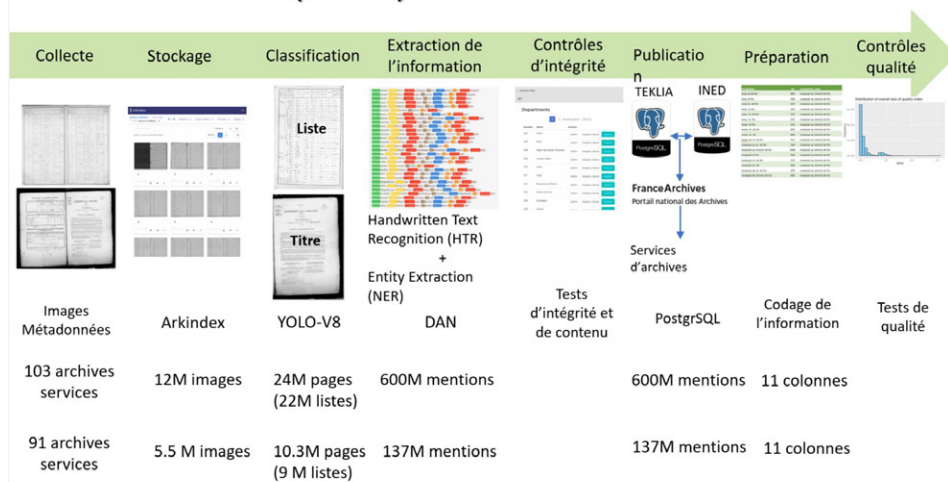
- 20 années de recensements
- 12 millions d'images à traiter
- 500 millions d'entrées nominatives

Résultat attendu : Base de données en accès dès 2026...

 <https://socface.site.ined.fr/fr>

- Une quantité de données très importantes
- En processus long en raison des documents sources disparates dans leurs contenus

Workflow SocFace (résumé)





Généatique

2025-2026

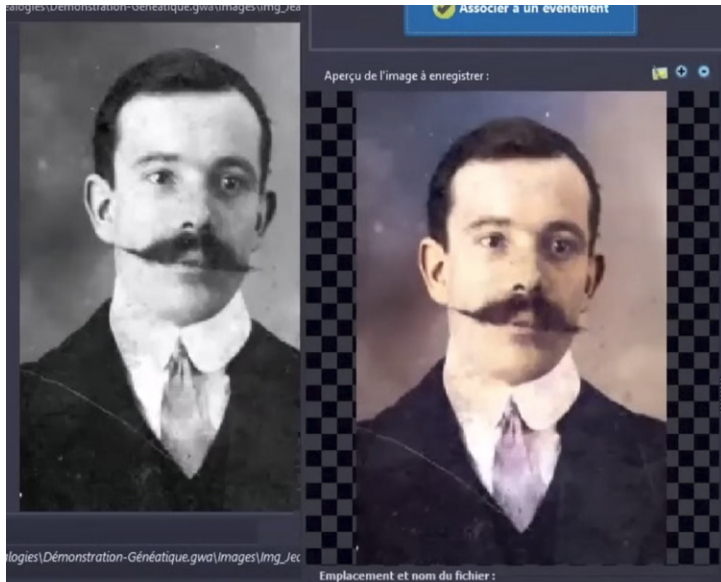
Fonctionnalités IA :

- Colorisation d'une photo
- Transcription paléographique
- Traduction des documents

 <https://www.geneatique.com>



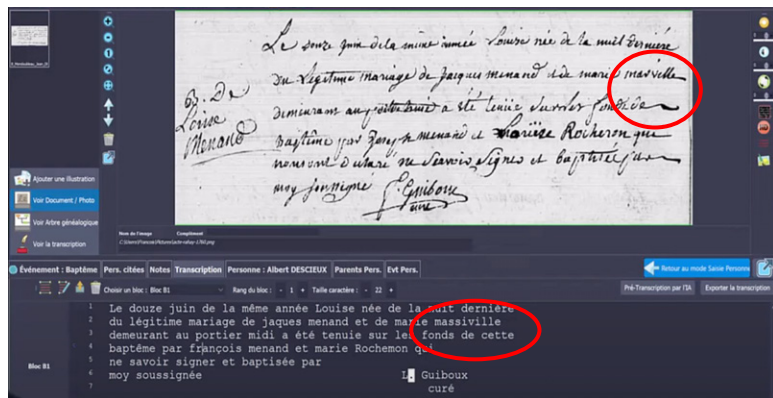
Colorisation d'une image



Génétique propose de redonner des couleurs aux images noir et blanc.

Capture d'écran extraite d'une vidéo de présentation de Génétique

Transcription d'un acte manuscrit



Les transcriptions ne sont pas performantes à 100% comme en témoignent les zones cerclées de rouge...

Capture d'écran extraite d'une vidéo de présentation de Génétique

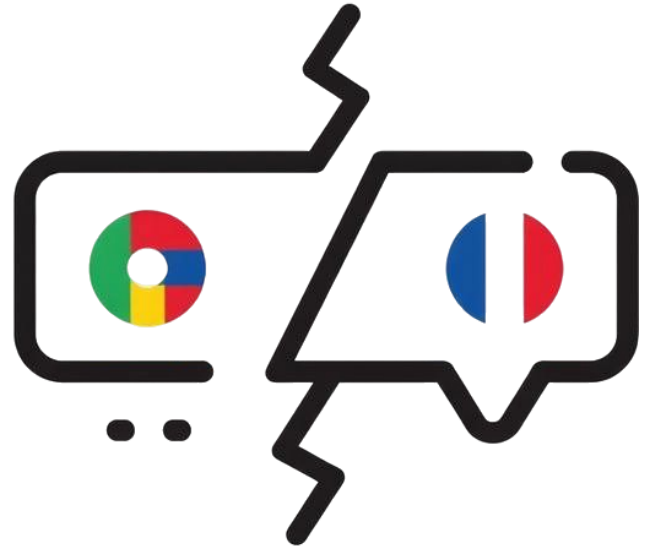


Traduction d'un document

Généatique traduit les documents en

- latin
- italien
- allemand
- ...

vers le français ou l'anglais.





MyHeritage

Fonctionnalités IA :

- Estimation de date (PhotoDater™)
- Réparation d'image (Photo Repair)
- Amélioration d'une image (Photo Enhancer)
- Colorisation d'une photo (MyHeritage In Color™)
- Animation d'images (Deep Nostalgia™)
- Création de clip vidéo (Live Memory™)
- Avatars historiques (AI Time Machine™)
- Indexation IA des journaux
- *Smart Matching™ et Record Matching™*

 <https://www.myheritage.fr/>



Estimation de date



© Ch. Dhélin

Date estimée : 1908

Forte probabilité de date exacte...

Réparation d'image



© Ch. Dhélin

IA non générative

La photo est respectée mais le résultat est moyen...

Amélioration d'image



L'amélioration est concentrée sur le visage et le résultat est excellent

© Ch. Dhélin

Colorisation d'image



La demande ne concerne que la colorisation (et aucune retouche) : le résultat est excellent.

Animation d'image



Vous pouvez visualiser le passage d'une photo (fixe) à une animation sur leur site :

<https://www.myheritage.fr/deep-nostalgia>

Biographie en vidéo



Vous pouvez visualiser le passage d'une photo (fixe) à une biographie sous forme de film sur leur site :

<https://www.myheritage.fr/deepstory>

Journaux

731 millions de données extraites des journaux

IA développée par MyHeritage qui dépasse la simple reconnaissance de noms. Elle identifie automatiquement :

- Les liens de parenté entre personnes mentionnées.
- Les professions et événements de vie.
- Les adresses et contextes géographiques.

Fonctionnalités :

- Résumés d'articles générés automatiquement par IA.
- Lien direct vers les pages originales sur Gallica.
- Correspondances automatiques avec les arbres généalogiques.



Chercher dans Journaux

NOM

Prénom(s)

darcig

Nom de famille

TITRE DE PUBLICATION

Titre de publication

DATE DE PUBLICATION

Jour

Mois

▼

Année

LIEU DE PUBLICATION

Lieu

Paris, France

AJOUTER DES DÉTAILS

Mots-clés

☐ Termes exacts

Effacer formulaire

Rechercher

Darcig



Journaux australiens

Gratuit

"...Mis CLEVELAND'S GRAND CARNIVAL TONIGHT (MONDAY), TONIGHT, TONIGHT MONDAY TO NIGHT: **Darcig** . to 11.30 pm. Mona Cat, Smes, Bird Balancing Comp Confetts, Pria. ..."

Titre de
publication

The Age

Lieu de
publication

Melbourne, Victoria, Australia

Date

13 août 1923



Consulter

The Age - 13 août 1923

Dans la catégorie Journaux australiens

Sauvegardez ces données et choisissez les informations que vous voulez ajouter à votre arbre généalogique

Sauvegarder ces données

Lieu de publication  Melbourne, Victoria, Australia

Date 13 août 1923

Texte
*...Mia CLEVELAND'S GRAND CARNIVAL TONIGHT
(MONDAY, TONIGHT, TONIGHT MONDAY TO NIGHT:
Darling, to 11.30 pm. Mona Cat, Smes, Bird Balancing
Comp Confections, Priia, ...*



Texte OCR sur cette page

MAPLES
SEA
GRASS
CARPETS
12th

Journaux australiens

24 430 037 RÉSULTATS

Cet index des journaux, périodiques et gazettes historiques locaux, régionaux et nationaux australiens comprend la reconnaissance optique de caractères (OCR) avancée de MyHeritage pour... [Afficher](#)

RECHERCHER DANS CETTE COLLECTION

Les zones surlignées en jaune et violet indiquent où le terme a été repéré dans le document.



FamilySearch

Fonctionnalités IA :

- Recherche de textes à partir de sources non indexées

 <https://www.myheritage.fr/>





Recherche en texte intégral assistée par IA

Principe : L'IA transcrit automatiquement l'écriture manuscrite de documents non indexés (actes, registres, recensements).

Innovation : Recherche en texte intégral sur des collections entières.

Résultat : Les mots recherchés sont surlignés directement dans l'image du document original.

Avantages :

- Accès immédiat à des documents inédits.
- Recherche dans des millions de pages manuscrites.
- Découvertes dans des registres auparavant inexploitable.

Modifiez votre recherche

Mots-clés

Ex. : « Jane Lee » Car*

Nom

"John fitzgerald kennedy"

Lieu

Ville, comté, État, province ou

Année (plage de dates)

De

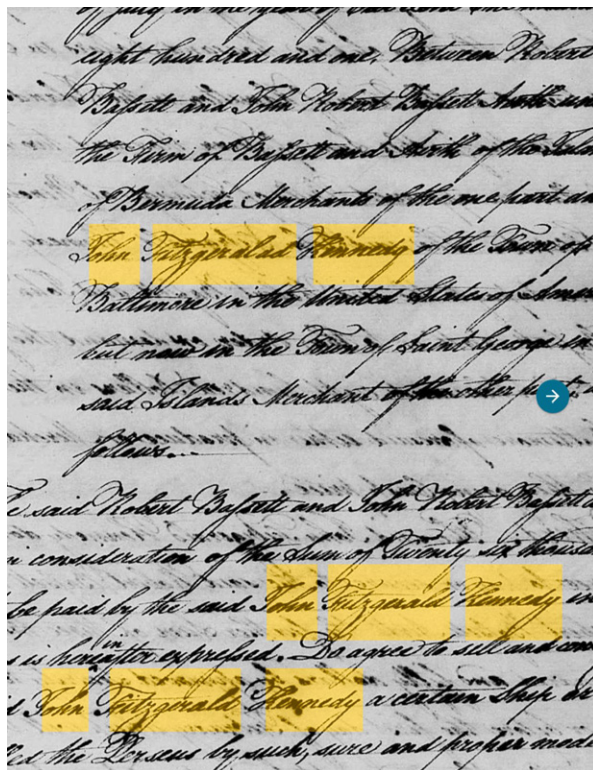
À/Au

Numéro de groupe d'images (DGS)

007561265, 007943373

APPLIQUER

RÉINITIALISER



Bleed Through same to be our (147) true state and condition of and singular eniminited in the X W The Subs upon Oath Daniel Tuesassigned to of July 1801 William W. Marris L. Benj Cox Thomas Tuzo © and George . (L. S.) the scribes hereof personally appeared and proved the validity of the above return before me her require one of his Majesty 's Justices keep the peace . Witness my hand this 13 day Dan Tuckey (148) Articles of Agreement indeed , made , included and agreed upon the sixth day of July in the year of our Lord One thousand & eight hundred and one , Between Robert Bassett and John Robert Burnett And under | the Firm of Bessett and with of the of Bermuda Merchants of the me part and **John Fitzgerald Kennedy** of the Baltimore in the United States of America her now in the Town of Saint George in the said Islands Merchant of the past as follows the said Robert Bassett and John Robert Bassett with for and in consideration of the sum of Twenty six thousand . Dollars to be paid by the said **John Fitzgerald Kennedy** in manner as is hereafter expressed . Do agree to sell and convey 1 to the said **John Fitzgerald Kennedy** a certain Ship or lessel called the Persons by such , sure and proper modes of Conveyance as shall be necessary for passing all their said right and Interest therein to the said John Arnold and which said several payments and to be made and devised to the said Robert Pagett and John Robert Russell with in manner and form following , that is to say . First . The said **John Fitzgerald Kennedy** agrees to pay

Utiliser l'IA en autonomie



Paléographie

Modèles IA recommandés (septembre 2025) :

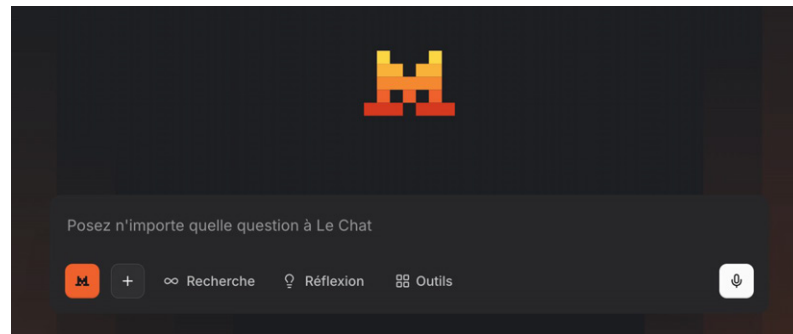
- Mistral Medium 3.1
- Gemini 2.5



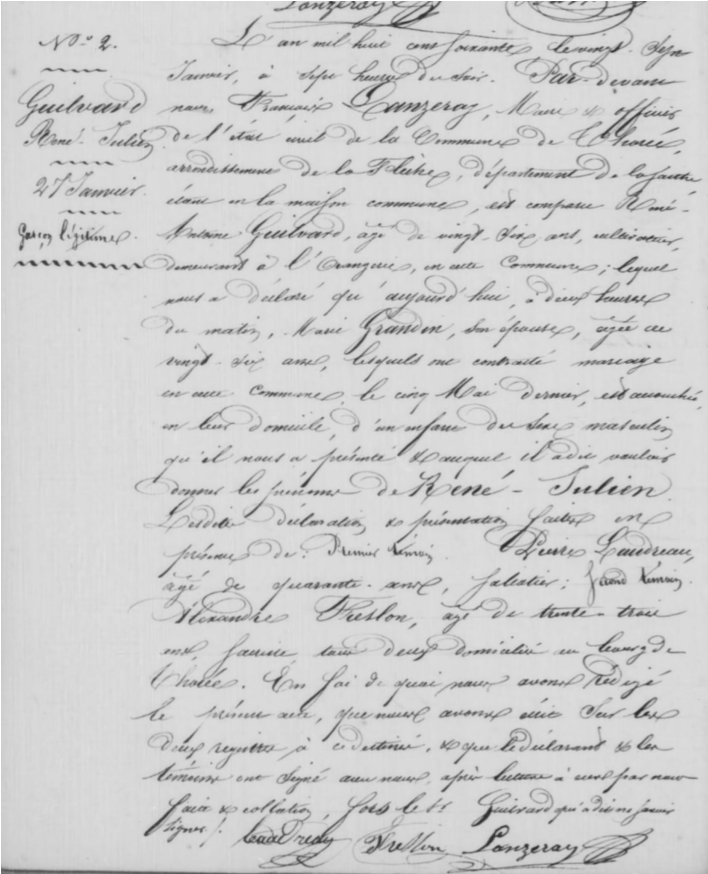
Le Chat par Mistral

Le mode incognito de Mistral garantit :

- la confidentialité
- la non-persistance de vos échanges



Invite : « Tran



Transcriptions Mistral vs Humain

N° 2.

L'an mil huit cent quatorze, le vingt sept Janvier, à neuf heures du soir.

Par devant Nous, François Lanzeray, Maire et officier

de l'état civil de la Commune de Thouarcé,

arrondissement de la Fleche, département de Sarthe,

en la maison commune, est comparu M.

Guillaume Geulin, âgé de vingt six ans, cultivateur,

demeurant à l'Orangerie, en cette Commune ; lequel

nous a déclaré que aujourd'hui, à deux heures

du matin, Marie Grandin, son épouse, âgée de

vingt cinq ans, est décédée en cette Commune, en son domicile,

d'une fièvre putride, et qu'il nous a présenté l'acte de naissance

de la défunte, dressé par Nous soussigné, le vingt cinq

Brumaire, an quatorze de la République, en notre qualité

de Maire de cette Commune, lequel acte de naissance

est ainsi conçu :

« L'an mil huit cent, le vingt cinq Brumaire, à onze heures

du matin, par devant Nous, Pierre Lanzeray, Maire de la

Commune de Thouarcé, est comparu M. Guillaume Geulin,

cultivateur, âgé de quarante ans, demeurant en cette Commune,

lequel nous a présenté un enfant du sexe féminin, né

aujourd'hui, à deux heures du matin, de lui déclarant et de

Marie Grandin, son épouse, âgée de trente ans, et auquel

il a donné le prénom de Marie, et ont lesdits père et témoin

signé avec Nous, après lecture faite. »

Fait et collationné, Nous avons signé :

Geulin, Lanzeray.

N° 2.

Guilvard

René Julien

27 Janvier

Garçon légitime

L'an mil huit cent soixante, le vingt sept

Janvier, à neuf heures du soir. Par devant

nous, François Lanzeray, Maire et officier

de l'état civil de la Commune de Thorée,

arrondissement de la Flèche, département de la Sarthe,

étant en la maison commune, est comparu René

Antoine Guilvard, âgé de vingt-six ans, cultivateur,

demeurant à l'Orangerie, en cette Commune ; lequel

nous a déclaré qu'aujourd'hui, à deux heures

du matin, Marie Grandin, son épouse, âgée de

vingt-six ans, lesquels ont contracté mariage

en cette Commune, le cinq Mai dernier, est accouchée,

en leur domicile, d'un enfant du sexe masculin

qu'il nous a présenté et auquel il a dit vouloir

donner les prénoms de René - Julien.

Les dites déclaration et présentation faites en

présence de : Premier témoin. Pierre Laudreau,

âgé de quarante ans, sabotier ; Second témoin.

Alexandre Freslon, âgé de trente-trois

ans, sacriste, tous deux domiciliés au bourg de

Thorée. En foi de quoi nous avons rédigé

le présent acte, que nous avons écrit sur les

deux registres, à ce destiné, & que le déclarant & les

témoins ont signé avec nous, après lecture à eux par nous

fait & collationné, fors le sr Guilvard qui a dit ne savoir

signer./.

Le surlignage jaune (côté humain) indique les zones où l'IA a commis des erreurs ou omis des transcriptions

Transcriptions Gemini vs Humain

N° 2.

L'an mil huit cent soixante deux, le vingt sept
Janvier, à sept heures du soir. Pardevant
Nous, François Lonzeray, Maire et officier
de l'état civil de la Commune de Cressé,
arrondissement de la Flèche, département de la Sarthe,
étant en la maison commune, est comparu René-
Guilvard, agé de vingt cinq ans, cultivateur,
demeurant à l'Orangerie, en cette Commune; lequel
nous a déclaré qu'aujourd'hui, à neuf heures
du matin, Marie Grandin, son épouse, agée de
vingt six ans, avec laquelle il a contracté mariage
en cette Commune, le cinq Mai dernier, est accouchée,
en leur domicile, d'un enfant du sexe masculin
qu'il nous a présenté et auquel il a déclaré vouloir
donner les prénoms de René-Julien.
Lesdites déclaration, et présentation, faites en
présence de Pierre Pauriau,
agé de quarante ans, journalier; et de
Alexandre Drelon, agé de trente-trois
ans, journalier, tous deux domiciliés au bourg de
Cressé. En foi de quoi nous avons rédigé
le présent acte, que nous avons lu aux déclarant et témoins
lesquels ont signé avec nous après lecture
faite par nous, fors le dit Guilvard qui a dit ne savoir
signer.

Signatures :
Pauriau Drelon Lonzeray

N° 2.

Guilvard
René Julien
27 Janvier
Garçon légitime

L'an mil huit cent soixante le vingt sept
Janvier, à neuf heures du soir. Par devant
nous, François Lonzeray, Maire et officier
de l'état civil de la Commune de Thorée,
arrondissement de la Flèche, département de la Sarthe,
étant en la maison commune, est comparu René-
Antoine Guilvard, agé de vingt-six ans, cultivateur,
demeurant à l'Orangerie, en cette Commune ; lequel
nous a déclaré qu'aujourd'hui, à deux heures
du matin, Marie Grandin, son épouse, agée de
vingt-six ans, lesquels ont contracté mariage
en cette Commune, le cinq Mai dernier, est accouchée,
en leur domicile, d'un enfant du sexe masculin
qu'il nous a présenté et auquel il a dit vouloir
donner les prénoms de René – Julien.
Les dites déclaration et présentation faites en
présence de : Premier témoin, Pierre Laudreau,
agé de quarante ans, sabotier ; Second témoin,
Alexandre Freston, Agé de trente-trois
ans, sacriste, tous deux domiciliés au bourg de
Thorée. En foi de quoi nous avons rédigé
le présent acte, que nous avons écrit sur les
deux registres, à ce destiné, & que le déclarant & les
témoins ont signé avec nous, après lecture à eux par nous
fait & collation fors le sr Guilvard qui a dit ne savoir
signer./.

Le surlignage jaune (côté humain) indique les zones où l'IA a commis des erreurs ou omis des transcriptions

Acte de naissance 1890

Invite n° 1 : « Transcris fidèlement et sans ajout intempestif la totalité de cet acte ancien. Respecte les sauts de ligne et les différentes zones de texte. Prends ton temps. »

Invite n° 2 : « Peux-tu transcrire de la même manière la colonne de gauche ? »

Acte de naissance du 15 avril 1890
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le vingt-deux novembre à sept heures
et demie du soir, devant Nous, Bordeaux Louis, maire et officier de l'état
civil de la commune de Bligny, arrondissement de Pauze, Seine-et-Oise,
a comparu le sieur Allouau Jean, cultivateur, âgé de cinquante-quatre ans,
domicilié au Moulin-Neuf en cette commune, lequel nous a présenté un enfant
du sexe féminin, né aujourd'hui à huit heures et demie du matin, en son domicile
de père inconnu et de Marie Allouau, aide de culture, âgée de vingt-huit ans,
domiciliée au Moulin-Neuf en cette commune, et à laquelle enfant il a
déclaré vouloir donner le prénom de Marie, ajoutant qu'elle est née jure
et dotée la première du sein de sa mère. Les dites déclarations, et présentations
ont été faites en présence des sieurs Gohu Célestin, cultivateur, âgé de trente-sept
ans, domicilié au Cormier en cette commune, cousin de l'enfant, Gullier Louis,
forgeron, âgé de quarante-neuf ans, domicilié au bourg de cette commune,
et non-parents de l'enfant, lesquels ont signé avec Nous le présent acte
sauf le comparant et le premier témoin, qui ont déclaré ne savoir signer d'autre
manière.
L'acte de naissance a été inscrit au registre de l'état civil de la commune de Bligny, le vingt-deux novembre 1890, à sept heures et demie du soir, devant Nous, Bordeaux Louis, maire et officier de l'état civil de la commune de Bligny, arrondissement de Pauze, Seine-et-Oise.

M. J. J.
Naissance de
Allouau Marie
notable
(15 novembre)

DÉPOSÉ le 15 février 1891
A ...
Séant, le 15 février 1891
par le Secrétaire Gullier Louis

Transcriptions Mistral vs Humain

Marlée à Brot le 28 avril 1906
avec Jamin Bugnet
F^r Mission
et C^r Greffier du Tribunal

N° 24
Naissance de
Alloyau Marie
naturelle
(26 novembre)
L'an mil huit cent quatre vingt dix, le vingt six novembre à sept heures
et demie du soir, devant Nous, Bordeaux Louis, maire et officier de l'état
civil de la commune de Chigné, arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire,
a comparu le sieur Alloyau Jean, cultivateur, âgé de cinquante quatre ans
domicilié au Moulin-Neuf en cette commune, lequel nous a présenté une enfant
du sexe féminin, née aujourd'hui à huit heures et demie du matin, en son domicile
de père inconnu et de Marie Alloyau, aide de culture, âgée de vingt huit ans
domiciliée au Moulin-Neuf en cette commune, et à laquelle enfants il a
déclaré vouloir donner le prénom de Marie, ajoutant qu'elle est née femme
et sortie la première du sein de sa mère. Les dites déclaration et présentation
ont été faites en présence des sieurs Cohu Célestin, cultivateur, âgé de trente sept
ans, domicilié au Cormier en cette commune, cousin de l'enfant ; Cullier Louis
forgeron, âgé de quarante neuf ans, domicilié au bourg de cette commune
et non parent de l'enfant, Lesquels ont signé avec Nous le présent acte
sauf le comparant et le premier témoin qui ont déclaré ne savoir après lecture.

DÉCÉDÉE le 26 juin 1774

Par acte de reconnaissance
inscrit sur le présent registre à
la date du neuf décembre, l'enfant
Alloyau Marie, dénommée dans
ledit acte a été reconnue
par sa mère Alloyau Marie.

En marge de l'acte : reconnaissance
le neuf décembre
mil huit cent quarante dix

DÉCÉDÉE le 26 juin 1774

Souttre, le 8 juillet 1776
Le Secrétaire-Greffier

Marlée à Brot le 28 avril 1906
avec Jamin Eugène
Pour mention
et C^r Greffier du Tribunal

N° 24
Naissance de
Alloyau Marie
naturelle
(26 novembre)
L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le vingt six novembre à sept heures
et demie du soir, devant Nous, Bordeaux Louis, maire et officier de l'état
civil de la commune de Chigné, arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire,
a comparu le sieur Alloyau Jean, cultivateur, âgé de cinquante-quatre ans,
domicilié au Moulin-Neuf en cette commune, lequel nous a présenté une enfant
du sexe féminin, née aujourd'hui à huit heures et demie du matin, en son domicile,
de père inconnu et de Marie Alloyau, aide de culture, âgée de vingt-huit ans,
domiciliée au Moulin-Neuf en cette commune ; et à laquelle enfant il a
déclaré vouloir donner le prénom de Marie, ajoutant qu'elle est née jumelle
et sortie la première du sein de sa mère. Les dites déclaration et présentation ont
été faites en présence des sieurs Cohu Célestin, cultivateur, âgé de trente-sept
ans, domicilié au Cormier en cette commune, cousin de l'enfant ; Cullier Louis,
forgeron, âgé de quarante-neuf ans, domicilié au bourg de cette commune
et non-parent de l'enfant, Lesquels ont signé avec Nous le présent acte,
sauf le comparant et le premier témoin qui ont déclaré ne savoir après lecture./

Par acte de reconnaissance
inscrit sur le présent registre à
la date du neuf décembre, l'enfant
Alloyau Marie, dénommée dans
l'acte ci-contre a été reconnue
par sa mère Alloyau Marie./

En marge de Chigné, le neuf décembre
mil huit cent quatre-vingt-dix
Le maire

DÉCÉDÉE le 26 juin 1974
A Le Lude
le 8 juillet 1974
Le Secrétaire-Greffier

Le surlignage jaune (côté humain) indique les zones où l'IA a
commis des erreurs ou omis des transcriptions

Transcriptions Gemini vs Humain

En marge, en haut à gauche :

Marée à Pont le 28 avril 1906

avec Jamin Eugène %

Au centre, en haut :

Pour mention
le C Greffier du tribunal
«signature illisible»

Corps principal de l'acte :

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le vingt-six novembre à sept heures
et demie du soir, devant Nous, Bordeaux Louis, maire et officier de l'état
civil de la commune de Chigné, arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire,
a comparu le sieur Aloyau Jean, cultivateur, âgé de cinquante-quatre ans,
domicilié au Moulin-Neuf en cette commune, lequel nous a présenté une enfant
du sexe féminin, née aujourd'hui à huit heures et demie du matin, en son domicile
de père inconnu et de Marie Aloyau, aide de culture, âgée de vingt-huit ans,
domiciliée au Moulin-Neuf en cette commune ; et à laquelle enfant il a
déclaré vouloir donner le prénom de Marie, ajoutant qu'elle est née jamaïe
et sortie la première du sein de sa mère. Les dites déclaration, et présentation, ont
été faites en présence des sieurs Cohu Célestin, cultivateur, âgé de trente-sept
ans, domicilié au Cormier en cette commune, cousin de l'enfant ; Cullier Louis,
forgeron, âgé de quarante-neuf ans, domicilié au bourg de cette commune
et non-parent de l'enfant. Lesquels ont signé avec Nous le présent acte,
sauf le comparant et le premier témoin, qui ont déclaré ne savoir après lecture.

Signatures :
L. Bordeaux
Cullier Louis

En marge, à gauche :

N° 24

Naissance de
Aloyau Marie
naturelle
(26 novembre)

Par acte de reconnaissance
inscrit sur le présent registre à
la date du neuf décembre, l'enfant
Aloyau Marie, dénommée dans
l'acte ci-contre a été reconnue
par sa mère, Aloyau Marie.
Pour mention de reconnaissance
en la mairie de Chigné, le neuf décembre
mil huit cent quatre-vingt-dix,
Le Maire,

Signature :
L. Bordeaux

DÉCÈDE le 26 juin 1884
A. — «libre»
Saumur, le 8 juillet 1894
p' le Secrétaire-Greffier

Début de l'acte suivant, en bas :

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le vingt-six novembre à sept
heures et demie du soir, devant Nous, Bordeaux Louis, maire et officier de
l'état civil de la com....

Marée à Pont le 28 avril 1906

avec Jamin Eugène

Pour mention

et C' Greffier du Tribunal

N° 24

Naissance de
Aloyau Marie
naturelle
(26 novembre)

L'an mil huit cent quatre-vingt-dix, le vingt-six novembre à sept heures
et demie du soir, devant Nous, Bordeaux Louis, maire et officier de l'état
civil de la commune de Chigné, arrondissement de Baugé, Maine-et-Loire,
a comparu le sieur Aloyau Jean, cultivateur, âgé de cinquante-quatre ans,
domicilié au Moulin-Neuf en cette commune, lequel nous a présenté une enfant
du sexe féminin, née aujourd'hui à huit heures et demie du matin, en son domicile
de père inconnu et de Marie Aloyau, aide de culture, âgée de vingt-huit ans,
domiciliée au Moulin-Neuf en cette commune ; et à laquelle enfant il a
déclaré vouloir donner le prénom de Marie, ajoutant qu'elle est née jamaïe
et sortie la première du sein de sa mère. Les dites déclaration et présentation ont
été faites en présence des sieurs Cohu Célestin, cultivateur, âgé de trente-sept
ans, domicilié au Cormier en cette commune, cousin de l'enfant ; Cullier Louis,
forgeron, âgé de quarante-neuf ans, domicilié au bourg de cette commune
et non-parent de l'enfant. Lesquels ont signé avec Nous le présent acte,
sauf le comparant et le premier témoin qui ont déclaré ne savoir après lecture. /

Par acte de reconnaissance
inscrit sur le présent registre à
la date du neuf décembre, l'enfant

Aloyau Marie, dénommée dans

l'acte ci-contre a été reconnue

par sa mère Aloyau Marie. /

Pour mention de reconnaissance

en la mairie de Chigné, le neuf décembre

mil huit cent quatre-vingt-dix

Le maire

DÉCÈDE le 26 juin 1974

A le Louis

le 8 juillet 1974

Le Secrétaire-Greffier

Le surlignage jaune (côté humain) indique les zones où l'IA a
commis des erreurs ou omis des transcriptions

Prends ton temps. »

[illegible]



Transcriptions Mistral vs Humain

Ce jourhui 19 9bre j'ai signé avec de lett
paroisse par Capné pierre François d'Helin né
le 26 juin 1765 native maringe d'anthoine
jourdain et d'ange ligier de laval domicilie
à cette paroisse ont été Témoins François
deleglise et navarre marie magdelaine hodart
le père ubique. Gamain udeclaire genneur en chef
P. J. Fidele
Francois Delorme

Le 28 de 9bre 1769 je soussigné curé de cette
paroisse ay baptisé pierre François d'Helin né
le meme jour en legitime mariage d'anthoine ph[ilippe]
journalier et d'angelique delevai domiciliés
en cette paroisse ont esté parain louis François
delezennes et maraine marie catherine hovart
le pere absent. La maraine a déclaré ne savoir [...]

Le surlignage jaune (côté humain) indique les zones où l'IA a commis des erreurs ou omis des transcriptions



Transcriptions Gemini vs Humain

Ce vingt huit de decembre 1759, j'ai soussigné curé de cette
paroisse, baptisé pierre françois d'helin né
le meme jour en legitime mariage de nicolas d'helin
journalier et d'angelique deleval domiciliés
en cette paroisse. Le parrain Louis Joseph
Delezenne et marraine Katherine hobart.
Le pere absent. la marraine a déclaré ne savoir signer.

P.J. Froiture

Le 28 de fév 1759 je soussigné curé de cette
paroisse ay baptisé pierre françois d'helin né
le meme jour en legitime mariage d'anthoine philippe
journalier et d'angelique deleval domiciliés
en cette paroisse ont été parrain louis françois
delezenne et marraine marie catherine houbert
le pere absent. La marraine a déclaré ne savoir signer.

Le surlignage jaune (côté humain) indique les zones où l'IA a commis des erreurs ou omis des transcriptions



Images

Plateformes sources :

- Adobe Firefly
- Freepik
- Topaz Labs

 <https://www.adobe.com/fr/products/firefly/landpa.html>

 <https://fr.freepik.com/>

 <https://www.topazlabs.com/>

Colorisation d'image sur Adobe Firefly Boards



Gemini 2.5 Flash

Flux Kontext Pro

ChatGPT

Colorisation d'image sur Adobe Firefly Boards



Colorisation Ch. Dhélin

Rappel : MyHeritage



Amélioration d'image sur Topaz Labs (différents modèles)



© Ch. Dhélin



Photo IA



Unblur



Dust-sharpen

Amélioration d'acte sur Topaz Labs (Gigapixel)

de Commune de Servens le huit du presens mois trois jour au paravant
la celebration du dit mariage sans opposition ainsi apres les dit promesses
du dit mariage Reiterre et Du Consentement de leur pere et mere et de
l'avis et Du conseil de leur parons et amis tous du Collage paternel
qui maternal presens ainsi quand presence de fronsis don age de trois
sept ans et de Barthelmy Sidos le jeune age de vingt ans
Cultivateur tout deux beaux frere audit
arraine agee de trente trois ans et de
de Seizante un ans onque et beaux fr
Domicilia a acuri ainsi que tout au
par quoi le dit dominique lalament et

de Commune de Servens le huit du presens mois trois jour au paravant
la celebration du dit mariage sans opposition ainsi apres les dit promesses
du dit mariage Reiterre et Du Consentement de leur pere et mere et de
l'avis et Du conseil de leur parons et amis tous du Collage paternel
qui maternal presens ainsi quand presence de fronsis don age de trois
sept ans et de Barthelmy Sidos le jeune age de vingt trois ans
Cultivateur tout deux beaux frere audit future épouse et de matrice
arraine agee de trente trois ans et de Thomas poin signeur age
de Seizante un ans onque et beaux frere a la future épouse le
Domicilia a acuri ainsi que tout autre parons et amis presens
par quoi le dit dominique lalament et Elizabeth poin signeur et

Animation vidéo

- Freepik vidéo
- Freepik lipsync

Télécharger la vidéo en pièce jointe et lisez-la avec votre lecteur multimédia...

